



MAIRIE de BELLOT

☎ Mairie : 01.64.04.81.98
☎ Secrétariat : 01.64.04.44.33
☎ : 01.64.04.80.63
✉ : mairiebellot@orange.fr
NS/

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation : 21 novembre 2018

Présents :

M. François HOUSSEAU, Maire
Mme Sandrine LETOLLE – Mme Christine MOREAUX – M. Roger DARDART, Adjoints
Mrs. Alexis DEPRESZ – Laurent MIGNARD – Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE.

Absents excusés + pouvoirs :

Mme Gabrielle MAILLARD ayant donné pouvoir à Mme Joëlle LEGENDRE – MORISSE
M. Alfred FONTAINE ayant donné pouvoir à M. François HOUSSEAU

Absent :

M. Gérard COLOMBO – M. Patrick SUDRES – Mme Muguette AUBISSE
Frédéric DUGUET – Mme Sylvie LAROCHE DJOUADI

COMPTE RENDU DE LA PRÉCEDENTE SÉANCE

Le Maire procède à la lecture du dernier compte rendu. Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Nomination secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Joëlle LEGENDRE-MORISSE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

3/ S2E77 Désignation des délégués (Délibération N°2018-7-1)

Suite à la fusion du SNE et du Transprovinois qui a créé une nouvelle structure le S2E77. Il convient de renommer des délégués qui représenteront la commune lors des réunions du dit Syndicat.

Délégué Titulaire : Roger DARDART
Délégué Suppléant : Frédérique DUGUET

4/ SNE : Approbation du RPQS 2017 (Délibération N° 2018-7-2)

C'est le rapport Prix Qualité Service du Syndicat des eaux pour l'année 2017.

Le document résume l'ensemble des missions du SNE (production, transport et alimentation en eau potable sur le secteur du SNE) et ses actions (travaux, changement de réseau...).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce rapport.

5/ SDESM : Modification des statuts (Délibération N°2018-7-3)

Il s'agit de délibérer à nouveau sur la modification des statuts du SDESM :

- Etude et/ou maîtrise d'ouvrage
- Installation vidéo protection (agrément préfectoral)

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces modifications.

6/ Trésor Public Créance en non-valeur (Délibération N°2018-7-4)

Le Maire rappelle que certaines factures d'assainissement n'ont pas été payées entre 2010 et 2017. Il convient de passer ces créances en non-valeur.

Les créances sont des non paiements pour insolvabilité, déménagement ou décès.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en non-valeur.

7/ Décision Modificative (Délibération N°2018-7-5 et 2018-7-13)

Il s'agit de délibérer pour accepter la régularisation comptable relative à l'amortissement.

Le Conseil valide à l'unanimité cette décision modificative.

8/ Travaux cimetière (Délibération N°2018-7-6)

Suite à une erreur matérielle et administrative, la commune a procédé aux travaux de remise en état des concessions attribuées par erreur. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire a procédé au règlement.

Le Conseil décide également de consulter différentes entreprises pour un audit sur le cimetière.

9/ Demande de subvention pour le changement du cadran de l'église (Délibération N°2018-7-7)

Suite à une intervention de maintenance de l'entreprise Bodet sur l'horloge de l'église (1962), cette dernière ne fonctionne plus. Il est nécessaire de procéder à son changement. Le Conseil Municipal charge à l'unanimité Le Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour les travaux (ABF, Fondation du Patrimoine, FER...).

10/ Fonds d'Urgence Seine et Marne Entraide (Délibération N°2018-7-8)

Cette délibération annule et remplace celle du 11 septembre 2018, au titre de la demande de subvention au Département pour « Le Fonds d'Urgence Seine et Marne Entraide ».

Adopté à l'unanimité.

11/ Création contrat aidé (Délibération N°2018-7-9)

Le CAE – CUI est remplacé le CUI – PEC. Il n'est pas à l'ordre du jour d'embaucher du personnel, le Conseil autorise en cas de besoin urgent à recourir à ce type de contrat (aide de l'Etat à hauteur de 60% du salaire sur la base de 20 h hebdomadaire). Le Conseil à

l'unanimité, charge le Maire de gérer ce dossier.

12/ Syndicat des secrétariats : Adhésion de la commune de Montolivet (Délibération N°2018-7-10 et 2018-7-11)

Le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune de Montolivet au dit Syndicat. Le personnel étant en nombre suffisant.

13/ Remplacement d'un Conseiller Municipal aux différents Syndicats (Délibération N°2018-7-12)

Suite à la démission de Luis Filipe De Melo Vieira pour raison personnelle, il s'agit de nommer 2 personnes aux Syndicats dont la commune est adhérente :

SIVOM : M. Laurent MIGNARD Titulaire

PNR : Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE Suppléante

14/ Arrêté de délégation de signature

Suite à la réforme de la commission des listes électorales, il convient de désigner des adjoints pour la signature de recours en inscription ou en radiation sur les listes électorales.

Mmes LETOLLE et MOREAUX pourront en cas d'absence du Maire procéder à ces signatures.

Validation à l'unanimité par Le Conseil.

15/ Demande de subvention pour une classe sportive

Après lecture du courrier par le Maire de l'école Jeanne d'Arc de Montmirail concernant une subvention pour une classe sportive. Le Conseil refuse cette subvention et rappelle qu'il faut privilégier l'école de bellot avant les autres communes.

16/ Mission Locale

Le Maire présente les deux courriers de Mme Laurence PICARD (Conseillère Départementale du Canton de Coulommiers) relatifs à l'avenir de la Mission Locale de Coulommiers et à son secteur géographique d'activités. Le Conseil prend acte de ces courriers et souhaite des précisions sur l'ensemble de ce dossier.

17/ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Après présentation de la note de l'AMF relative à la politique de soutien aux commerces locaux et suite au débat au sein du Conseil Municipal. Les élus refusent à l'unanimité le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes des 2 Morin.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 23H00.

Le Maire,

François HOUSSEAU.